



# [ÉCOL'INFOS]

SNUipp 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91  
mail : [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr) Internet : <http://www.snuipp37.fr>

Vos collègues du SNUipp-FSU37 vous souhaitent une bonne rentrée 2018. L'Écol'infos que vous avez entre les mains reprend une grande partie de celui envoyé en juillet aux adhérent-es. Nous y avons publié les résultats des CAPD du mouvement des phases 2 et 3, ainsi que des promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle avec les barèmes dans une volonté de transparence et d'équité. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous joindre.

## BONNE RENTREE 2018 !



### SOMMAIRE

- Page 1 : une
- Pages 2 et 3: la CAPD c'est quoi?
- Pages 4 et 5 : édit et pétition « respect de nos droits »
- Pages 6 et 7 : hors classe
- Page 8 : CAPD et intersyndicale
- Page 9 : hors classe tableaux
- Page 10 : direction et classe exceptionnelle
- Page 11 : conseil de formation
- Page 12 : carte scolaire
- Page 13 : rythmes scolaires
- Page 14 : adhérer
- Page 15 : comité des écoles
- Page 16 : bulletin adhésion

Encart I II III IV :  
calendrier  
Encart : enveloppe retour

### BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP-FSU D'INDRE ET LOIRE N°268 AOUT 2018

Bulletin mensuel

N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 €

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37.

Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

18<sup>e</sup>  
Université  
d'automne

du SNUipp-FSU - 19-20-21 octobre 2018 - à Port-Leucate

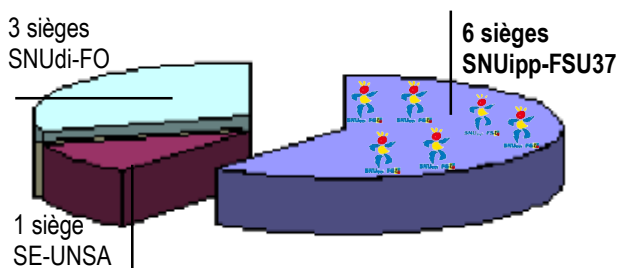
# SNUipp-FSU SYNDICAT DES PROFESSEURS DES ECOLES MAJORITAIRE EN INDRE ET LOIRE DANS L'ACADEMIE ET NATIONALEMENT



Vos élus vous remercient tous et toutes pour la confiance que vous avez renouvelée envers l'équipe du SNUippFSU37 qui a obtenu en 2014 la majorité absolue dans la configuration de la CAPD qui est à 10 sièges .

## SNUipp-FSU37 6 élus sur 10 avec près de 50% des votes

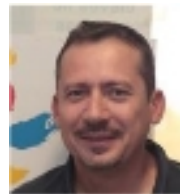
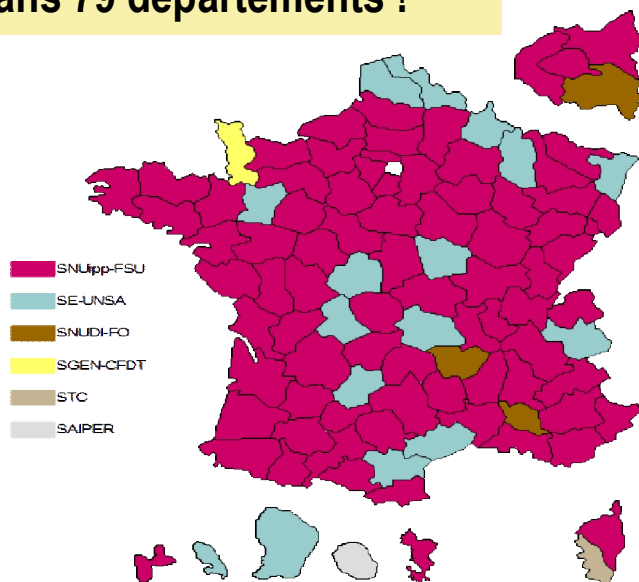
Avec 6 élus sur 10 à la CAPD 37, le SNUipp (avec une majorité absolue) renforce son poids notamment face à l'administration.



Dans l'Académie pas de changement pour le SNUipp-FSU18, le SNUipp-FSU28, le SNUipp-FSU41 et le SNUipp-FSU37 qui restent tous majoritaires avec le même nombre d'élus. Pour la première fois, le SNUipp-FSU45 devient majoritaire dans le Loiret avec 5 élus sur 10 ( 1 siège de plus pris au SE/UNSA). Le SNUipp36 se maintient avec 1 élu.

	CHER	INDRE	LOIR ET CHER	LOIRET	EURE ET LOIR
<b>SNUIPP</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
SE/UNSA	3	4	0	4	1
SGEN/CFDT	0	0	0	1	0
FO SNUdi	0	0	0	0	0
SUD	0	0	0	0	0

**LE SNUipp-FSU est majoritaire dans 79 départements !**



Paul AGARD adj. élém  
Blotterie JOUE LESTOURS



Véronique KLEIN  
Adj élém TRUYES



Elise VEYRET  
Adj mat  
DUHAMEL TOURS



Baptiste GALBRUN  
TRBD



Delphine COUVAL  
Adj élém Balesmes  
DESCARTES



Simon DELAS  
ADJ élém  
Courier ST PIERRE



Jacques ROBERT  
poste E Bernard Pasteur  
TOURS



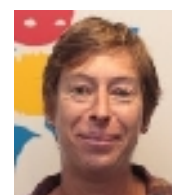
Christine GUILLON  
adj. élém.  
NAZELLES NEGRON



Christophe PERCHER  
dir. élém. Velpreau TOURS



Adeline GIRARD-AGARD  
Poste G AMBOISE



Sophie METZINGER  
Adj élém  
CINQ MARS LA PILE



Vincent MARTINEZ  
Dir maternelle  
Paul BERT TOURS

# Elle c'est Sophie, enseignante dans l'Indre et Loire.

Comme de nombreux collègues du département, cela fait plusieurs années que Sophie contacte l'équipe du SNUipp-FSU37 pour avoir des réponses à ses questions, pour son mouvement...



Permutations, mouvement, promotions, ...  
Il y a toujours quelqu'un pour lui donner une info.  
Et il n'y a qu'au SNUipp-FSU37 qu'elle trouve la publication, le guide qui va lui servir : permutations, mouvement, kisaitou37, direction...

Elle apprécie également aller aux 1/2 Journées d'infos Syndicales, aux colloques et aux congrès organisés par les délégués du personnel, c'est l'occasion d'avoir les bonnes infos et d'échanger avec les collègues.



**Cette année, Sophie a pris sa décision, elle adhère au SNUipp-FSU car elle sait que sans les adhérent-es, rien de tout cela n'est possible.**

Fais comme Sophie, adhère au SNUipp-FSU !





# Signez la pétition !

Pour le respect de nos droits :  
**PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT !**

## CAPD

## CAPN

**C'est quoi?**

**Délégués aux commissions administratives paritaires Départementales et Nationales**

**En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière ou votre vie personnelle :**

- Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger, ineat-exeat,
- Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- Demande de congés de formation, de stages de formation,
- Défense des collègues.
- Les délégués du personnel du SNUipp - FSU par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux :
- vous informent,
- vous conseillent,
- interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes.
- Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

## Ils veulent tuer le paritarisme !

**Edito :**

Il y a maintenant pratiquement 40 ans que les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont été créées au sein de la Fonction Publique d'Etat, la nôtre.

Elles sont le lieu où, depuis toutes ces années, les représentants du personnel, élus par toute la profession, examinent avec notre employeur, l'Inspecteur(ice) d'Académie, tous les aspects de notre vie professionnelle.

C'est là que se sont construites toutes les règles collectives qui permettent l'égalité de traitement. C'est là que le dialogue se noue, que le contrôle le plus précis s'exerce en matière de promotions, de mouvement de personnel, de mutations, de départ en stage...

Là où toutes les situations individuelles plus ou moins difficiles sont abordées et cela dans la plus stricte discrétion et confidentialité.

**C'est parce que le paritarisme existe, qu'il a été choyé et (bien) élevé par les représentants du personnel élus, mais aussi par des supérieurs hiérarchiques, ayant des convictions et une haute idée de l'intérêt général, que dans notre département, par exemple, le SNUipp-FSU a pu au fil de toutes ces années représenter, défendre, informer toute la profession sans aucune exclusive.**

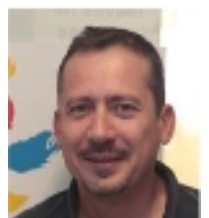
Pour ne prendre qu'un exemple, celui du mouvement du personnel, si le Ministère va au bout de son projet de suppression des CAPD, (dans le cadre du chantier «social» de la concertation Action Publique 2022) il ne sera plus possible de travailler plus de 15 jours sur la préparation, le contrôle et les modifications du projet pour aboutir à un «fini» qui respecte toutes les règles.

Ce Ministère piétine consciencieusement les acquis collectifs, cherche à affaiblir les contre-pouvoirs et font dériver la démocratie vers l'autoritarisme. Pour ce pouvoir, la démocratie est un frein, une entrave aux libertés individuelles ou plutôt au libéralisme le plus sauvage, un chacun pour soi.

**Dans quelques mois (fin novembre - début décembre), les élections professionnelles donneront à toute la profession l'occasion de montrer son attachement au paritarisme. Il faudra pour cela une participation massive ; la FSU et ses syndicats, à commencer par le SNUipp, y consacreront toute leur énergie.**

**En attendant, chacun pourra, en parcourant nos journaux «Ecol'infos», prendre connaissance, du travail de vos collègues du SNUipp-FSU37. Le résultat, parmi tant d'autres, du paritarisme et du dialogue social qui gênent tous ceux qui veulent décider de notre avenir sans nous.**

Paul AGARD secrétaire départemental





**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Pour le respect de nos droits : **PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT !**

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.

Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les Comités Techniques. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.

NOM PRENOM	FONCTION	SIGNATURE

**A retourner à FSU37 18 RUE DE L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN**

## **Pétition fédérale «*Pour le respect de nos droits : Pas touche aux CAP et CHSCT !*»**

La FSU a lancé une pétition relative au projet de «déconcentration managériale» de la Fonction publique présenté par le gouvernement aux organisations syndicales, qui en redéfinissant les compétences des CAP, est une remise en cause de la représentation des personnels.

Concernant les CHSCT, l'un des projets présentés consisterait à fusionner les instances entre les CT et les CHSCT, projet rejeté par l'ensemble des organisations syndicales.

La pétition est accessible en ligne sur le site de la FSU: <http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html> ou sur version papier (ci-dessus). Elle recueille d'ores et déjà plus de 20000 signatures.

Nous vous invitons à la diffuser largement auprès des collègues.

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
Pour mon salaire !**

La première campagne Hors Classe nouvelle formule vient de se clôturer, laissant derrière elle déception, incompréhension, colère et amertume chez un certain nombre de collègues non promus. Car il est bien normal, lorsqu'on ne compte pas ses heures à préparer ses projets de classe, à rencontrer les parents d'élèves, à enchaîner les réunions bien au-delà des 108 heures institutionnelles..., d'espérer une reconnaissance de la part de sa hiérarchie. Et cette reconnaissance, pour un grand nombre d'entre nous, devait être synonyme d'avis "très satisfaisant" de la part des inspecteurs de circonscription. (lire notre déclaration de CAPD).

Le barème de la hors classe donne une place importante à l'ancienneté dans l'échelon, et c'est tant mieux. Car nous avons face à nous un gouvernement qui tente d'instaurer la rémunération au

mérite chez les fonctionnaires et nous voyons bien les fissures que cette notion de mérite peut provoquer dans notre profession. Mais qu'on se le dise, nous sommes tous méritants, pas moins mais pas plus que nos autres collègues. Pour le SNUipp-FSU, c'est donc l'ancienneté qui doit primer;

**Mais cette question de promotion ne serait pas si urticante si le gouvernement voulait bien revaloriser la valeur du point d'indice et s'il s'engageait, pour commencer, à porter le ratio de la hors classe au niveau de celui de nos collègues du second degré (nous passerions alors de 120 à environ 155 collègues promus!)**

**Pour le SNUipp-FSU, les modalités d'accès à la hors classe ne peuvent rester en l'état et il interpelle, avec trois autres syndicats, le ministère sur cette question.** (lire la lettre commune SNUipp-FSU, CGT-Educ'action, Se-UNSA et Sgen-CFDT en page 6)

**Le SNUipp-FSU met également une pétition en ligne à disposition des collègues dans laquelle il revendique auprès du ministère:**

- la confirmation et le respect du volume des promotions
- la possibilité d'un recours sur l'ensemble des avis
- la possibilité de revoir les avis d'une année sur l'autre
- la prise en compte de l'ancienneté de service sur l'ensemble de la carrière en cas d'égalité de barème

**Le SNUipp-FSU37 engage tous les collègues à se saisir de cette pétition en ligne sur notre site !**



Rendre compte d'une CAPD qui a duré trois heures sur le dossier de la Hors-Classe, sans compter les dizaines heures de préparation, n'est pas du domaine de l'évidence.

Pour autant, comme sur tous les dossiers et peut-être plus encore sur celui-ci, il est absolument indispensable que tous nos collègues sachent le plus précisément possible comment les résultats ont été obtenus.

Il est possible, qu'après cette lecture, certaines questions restent à poser, certains points à préciser.

**Pour cela un seul mail [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr), celui du SNUipp-FSU et de vos élus.**

■ **Le premier point traité ici est celui des rendez-vous de carrière** qui ont concerné cette année nos collègues entrant dans leur 2ème année d'ancienneté au 9ème échelon.

Précisons-le une fois encore, ces collègues ne figuraient pas dans le tableau d'avancement de la Hors-Classe 2018. Ils y entreront la prochaine fois, c'est-à-dire pour la «session» du 1er sept 2019.

### ■ **Comment a été dressé le tableau d'avancement 2018 ?**

Au risque de se répéter, les 868 collègues présents dans ce tableau n'ont jamais eu de RV de carrière.

Les avis donnés par les IEN, puis l'appréciation donnée par M l'Inspecteur d'Académie l'ont été en tenant compte des inspections et donc des notes (notamment) possédées par ces 868 collègues. Précisons immédiatement que les notes trop anciennes ont bien été réévaluées comme elles l'étaient auparavant (ajout de 0.5 point pour une note antérieure à 4 ans et 1 point pour une note antérieure à 5 ans. La note majorée reste plafonnée à 19).

Le tableau d'avancement a donc réuni tous nos collègues possédant plus de 2 ans d'ancienneté au 9ème échelon, tous les collègues au 10ème échelon et tous les collègues au 11ème échelon.

Une autre précision concernant les collègues au 11ème échelon. Ce sont les enseignants reclassés à cet échelon le 01/09/2017 car ils avaient alors plus de 4 ans d'ancienneté dans l'échelon 10 et ce sont nos collègues passés au 11ème échelon lors de la campagne de promotion allant du 01/09/2017 au

31/08/2018.

Pour le détail, cela donne 253 collègues au 9ème, 511 au 10ème et 104 au 11ème.

### ■ **Les avis délivrés par les IEN :**

Il faut immédiatement rappeler et souligner que les Inspecteurs de l'Education Nationale n'avaient le choix qu'entre 3 appréciations, à savoir «à consolider», «satisfaisant» et «très satisfaisant».

Il faut rappeler aussi que ces avis ne constituent qu'une aide à la décision pour l'Inspecteur d'Académie.

Pour être précis, et pour assurer la totale transparence, il faut lire le tableau ci-dessous. Il donne, échelon par échelon, le détail des avis donnés par les IEN.

### ■ **Les avis délivrés par M l'Inspecteur d'Académie :**

Quand chacun aura l'occasion de lire ces lignes, ces avis devraient avoir été «basculés» sur I-Prof pour tous les inscrits au tableau d'avancement.

Notre Inspecteur d'Académie, comme tous les IA, possédait le choix entre 4 appréciations, «satisfaisant», «très satisfaisant», «excellent» et «à consolider».

Avant d'en venir à la méthode qu'il a employée, nous donnons le bilan de son travail dans le tableau ci-contre en le présentant échelon par échelon.

Nous rappelons que c'est l'avis de l'IA qui est barémé et qui a donc une importance prépondérante.

Une appréciation «d'autant plus importante» qu'elle a un caractère permanent pour le moment.

Echelon	9 ème		10 ème		11 ème	
	Avis IEN	Appréciation IA	Avis IEN	Appréciation IA	Avis IEN	Appréciation IA
Excellent		24		175 dont 42 promus (ils ont tous plus de 3 ans d'ancienneté dans l'échelon)		56 Tous ces collègues sont promus
Très satisfaisant	123	99	284	109	63	23 dont 22 promus
Satisfaisant	119	119	215	215	33	17
A consolider	11	11	12	12	8	8
<b>Total</b>	<b>253</b>		<b>511</b>		<b>104</b>	

# LA METHODE MISE EN PLACE PAR L'IA : un barème !

Le SNUippFSU37 est intervenu pour qu'un barème le plus transparent et équitable possible soit mis en place dans le cadre imposé par le ministère. Cadre qui est très en deçà des revendications du SNUipp-FSU (exigence d'un seul grade et de l'obtention de l'indice terminal de la classe exceptionnelle pour toutes et tous avant le départ à la retraite).

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour qu'un barème soit donc mis en place dans le respect des textes mais aussi et surtout pour la prise en compte au maximum de l'AGS et des situations des collègues retraits.

Ainsi, en vérifiant le document de travail diffusé par l'IA aux syndicats le mardi avant la CAPD, nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il y avait un problème dans le classement des promovables : le document ne respectait pas la circulaire ministérielle pour déterminer l'appréciation de l'IA. Dans ce cadre, ces promotions n'auraient pas pu se faire et être validées par le ministère. De plus, l'AGS n'était toujours pas prise en compte malgré notre exigence. Ainsi, l'IA a été amené à modifier son barème pour un nouveau document de travail (263 appréciations ont été modifiées soit 30%) et la CAPD a été reportée de 2 jours.



## > LE BAREME MIS EN PLACE PAR L'IA

**Élément 1 du barème :** Le barème est constitué par des points liés à l'échelon et à l'ancienneté dans cet échelon.

**Élément 2 du barème :** L'appréciation de l'IA basée sur la note et sur l'avis des IEN

> Parmi les enseignants qui ont un avis « très satisfaisant » de l'IEN, ceux qui ont une note actualisée supérieure ou égale à 18.50 obtiennent l'appréciation « excellent » du Dasen. Cette règle est appliquée aux 3 échelons.

> Pour le 11<sup>e</sup> échelon, parmi les enseignants qui ont un avis « satisfaisant » de l'IEN, ceux qui ont une note actualisée supérieure ou égale à 18.50 obtiennent l'appréciation « très satisfaisant » du Dasen.

17 promus ont un barème de 200, 39 un barème de 190 et 13 un barème de 180 : ces 69 sont promus au barème.

75 collègues avaient un barème de 170 : 51 sont promus en fonction de leur date de naissance. Les ex æquo sont départagés par la date de naissance (avantage aux plus anciens).

A noter également que sur les 120 promus, 50 sont des adjoints en élémentaire, 27 en maternelle, 16 en ASH, 13 des directeurs, 2 PEMF et 1 conseiller pédagogique.

Dernier point, la parité homme/femme a été respectée.

## Une liste supplémentaire ! ?

Le Ministère de l'Éducation Nationale a été contraint de mettre en place une liste supplémentaire (3 Listes Supplémentaires en plus des 120 places pour l'Indre et Loire).

En effet, si le Ministère de l'Éducation Nationale gagne son « bras de fer » avec Bercy, alors l'Indre et Loire bénéficiera de 123 accessions.

Nos collègues qui ont été inscrits sur cette liste supplémentaire (en fonction de tous les critères décrits dans ce compte-rendu) ont été informés par le SNUipp-FSU 37. On ne peut que souhaiter que ce « suspens » lamentable ne dure pas trop !

## Les perspectives :

Il ne s'agit pas ici de lire dans le marc de café ou dans les entrailles de poulet mais simplement d'essayer de dégager quelques perspectives pour tous nos collègues inscrits au tableau d'avancement. En précisant tout de suite que le raisonnement ne peut se baser que sur les éléments actuels et que personne ne peut assurer que ceux qui nous gouvernent ne nous jouent pas un tour « de cochon ».

Sur les bases actuelles donc, pour nous, tous nos collègues qui vont accéder au 11<sup>e</sup> échelon en 2018-2019 (année scolaire) doivent pouvoir accéder à la Hors-Classe en septembre 2019. Il s'agit de 65 collègues. Il faut y ajouter les 26 collègues encore au 11<sup>e</sup> échelon et qui devront cette fois-ci, pour nous, figurer parmi les promus. Ce qui signifie qu'il y aurait environ 30

places « disponibles » pour nos collègues qui ne seront encore qu'au 10<sup>e</sup> échelon.

Ce qui veut dire, et c'est à souligner, que l'horizon de la Hors-Classe se rapproche et pas qu'un peu pour un nombre grandissant de collègues qui ont encore devant eux beaucoup de temps professionnel !

## Le point essentiel : le ratio et son évolution :

Pour les Professeurs des Ecoles, reste à gagner a minima l'égalité de traitement avec nos collègues Professeurs des lycées et collèges. L'écart encore existant est de plus d'1,5 %.

Pour notre département cela équivaut à « un manque » d'environ 35 emplois.

Inutile de faire un dessin supplémentaire. Mais même à ratio constant (120 en 2017 et 2018), il est fini le temps pas si lointain qui faisait de l'accès à la Hors-Classe le bâton du maréchal de collègues partant à la retraite l'année suivante. Sans parler de nos collègues qui n'en ont jamais vu la couleur.

Et n'en déplaise à ceux qui n'ont pas signé le PPCR, c'est bien parce que ce protocole s'applique, y compris avec tous ses défauts, que le déroulement de carrière et donc la feuille de paye s'améliorent.

Quand on passe en quelques mois du 10<sup>e</sup> échelon Classe Normale au 4<sup>e</sup> échelon Hors-Classe, on passe aussi de l'indice 620 à l'indice 705.

Et quand on passe de l'échelon 11 de la Classe Normale au 4<sup>e</sup> de la Hors-Classe, on gagne 21 points d'indice.

## **POINTS NOIRS !**

> Des collègues vont encore partir en retraite en sept 2019 sans avoir bénéficié de la hors classe alors que le fait de faire sa carrière dans 2 corps est indiqué dans la circulaire ministérielle.

> Le choix de l'IA de faire des « oppositions » et de « jouer » avec les « à consolider » pour bloquer des passages.

> les avis des IEN : nous constatons des différences entre les circonscriptions, des avis alors que l'IEN n'a jamais vu le collègue, des avis négatifs en totale contradiction avec la note et les rapports... il faudra revoir ces avis ainsi que les modalités.

> le caractère pérenne de l'avis de l'IA. Voir nos interventions en direction du ministère.

Nous ne connaissons pas un collègue qui en conçoive beaucoup d'amertume !

## Toutes les explications par les représentants du personnel

Tout ce qui précède et qui peut difficilement être plus complet, seuls les représentants du personnel SNUipp-FSU 37 font le choix (et le travail) de le porter à la connaissance de tous les collègues.

Et s'il en est ainsi c'est parce que le paritarisme fonctionne comme il doit fonctionner.

Les documents de travail de l'Inspection Académique permettent aux élus du SNUipp-FSU 37 de vérifier, proposer et d'obtenir l'équité.

Avec l'ensemble des éléments ici portés au regard de tous, personne ne reste seul avec son I-Prof.

Le paritarisme et la conception que nous en avons au SNUipp-FSU 37 sont aux antipodes et permettent d'impliquer tout le monde.

Plus le paritarisme reculera, plus l'équité dans la transparence et donc le collectif s'affaibliront.

Cet avenir passera par la mobilisation de toute la profession.



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Cette CAPD se tient dans un contexte particulier puisque le gouvernement vient d'annoncer son projet de modification des prérogatives des instances paritaires, en affichant sa volonté de faire disparaître toutes les phases de contrôle par les représentants des personnels.

Pourtant, les sujets à l'ordre du jour de cette commission montrent bien l'impérieuse nécessité du paritarisme, dans l'intérêt du personnel, comme dans celui de l'Administration.

L'annonce de la fin de ces opérations de contrôle a priori ne ferait qu'ajouter au sentiment d'injustice parfois ressenti, à la confusion parfois entretenue et surtout ne donnerait à nos collègues que peu de latitude pour contester une décision de l'Administration.

Au final, nous risquons bien de voir se multiplier les recours devant le tribunal administratif, engageant tout le monde dans des procédures longues, à moins que cet ultime recours ne soit lui aussi dans la ligne de mire.

Le SNUipp-FSU, avec les organisations syndicales CFE CGC, CFTC, CGT, FA-FP, SOLIDAIRES et UNSA a déjà fait savoir au ministère son opposition aux modifications envisagées, il a alerté la profession et mis en ligne une pétition pour la défense des droits des personnels.

Vous-même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ainsi que vos prédécesseurs, avez souvent souligné l'important travail réalisé par les représentants du personnel qui permet un bon déroulement des CAPD, même si, sur certains points, nous constatons des désaccords.

Ce fonctionnement doit être préservé et vous qui êtes garant du bon fonctionnement des services de l'éducation nationale dans ce département, vous ne pouvez nier le rôle primordial joué par les représentants des personnels dans les différentes instances paritaires.

Le maître mot de M. Blanquer à sa prise de fonction était « confiance » !  
Le constat amer que l'on peut faire au terme de cette année scolaire, est plutôt celui de la « défiance ».

Changer l'école, l'améliorer, pour permettre à tous les élèves de réussir, tout en affirmant la même ambition pour tous, nécessite de faire confiance aux enseignants et aux équipes, de conforter leur professionnalisme et leur liberté pédagogique et d'en finir avec tout pilotage injonctif.

Toutes les annonces du Ministre, via les médias, puisqu'il ne s'adresse jamais aux enseignants, vont à l'encontre de cet esprit.

Autre sujet de mécontentement, l'accès à la hors classe. Les modalités d'accès pour 2018, avec un barème reposant sur deux éléments, l'ancienneté dans la plage de promotion et l'avis du supérieur hiérarchique ainsi que l'absence, à ce jour, de décision concernant le taux de promotions suscitent de vives réactions chez nos collègues.

Les trois appréciations possibles émises par les IEN sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier.

**Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 accumulent donc les problèmes entre avis injustes, critères de départage pénalisant les anciennes institutrices et instituteurs et nombre de promotions toujours inconnu.**

**Car, d'une part**, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

**D'autre part**, à ce sentiment d'injustice, peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière des agents, désavantageant ainsi fortement les collègues ayant changé de corps ces dernières années.

C'est pourquoi nous demandons au ministre d'intervenir immédiatement afin que :

- **l'engagement d'augmenter les volumes des promotions soit respecté et confirmé dès maintenant ;**
- **l'ensemble des avis puisse faire l'objet d'un recours ;**
- **ces avis soient révisables dès l'année prochaine ;**
- **en cas d'égalité de barème, l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière.**

Le seul moyen de résoudre cette équation impossible, lors de cette CAPD, est de mettre « par principe » l'appréciation « très satisfaisant » à l'ensemble des enseignants promouvables à la hors classe et d'augmenter de manière substantielle les contingents pour que tous accèdent rapidement à ce grade.

De la même manière, l'accès à la classe exceptionnelle reste bien trop confidentiel pour que nos collègues puissent se projeter vers une fin de carrière à ce grade.

Enfin, si nous nous félicitons de la nomination des PES avant le début des congés d'été, nous tenons à redire ici que l'exercice à 1/2 temps sur une classe, en responsabilité est difficilement compatible avec une formation initiale de qualité.

A quelques jours de la fin de l'année et avant des congés bien mérités, nos collègues vont partir avec de nombreuses interrogations sur leur métier. Espérons que les semaines qui les séparent de la rentrée ne leur apporteront pas leur lot de mauvaises surprises.

Les enseignants de ce département, comme partout en France, sont investis dans leur métier et attentifs aux élèves qui leur sont confiés. Ils font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et s'évertuent avec peu de moyens à les faire réussir. Cette dynamique est indispensable au bon fonctionnement de l'école et doit être préservée.

## **Le SNUipp-FSU, le Se-UNSA, le Sgen-CFDT et la CGT-Éduc'action s'adressent ensemble au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander des modifications dans le processus et les règles de promotion à la hors classe.**

« Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 suscitent de nombreuses interrogations et de la colère parmi les enseignantes et enseignants des écoles. », déplorent ensemble le SNUipp-FSU, le Se-UNSA, le Sgen-CFDT et la CGT-Éduc'action dans un courrier adressé au locataire de la rue de Grenelle le 22 juin.

Ils soulignent d'une part que « les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignantes et enseignants, engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant. », ajoutant que de surcroît, « ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignantes et enseignants. »

De plus, et à ce sentiment d'injustice, « peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps qui est prise en compte et non l'ancien-



neté de l'ensemble de la carrière d'enseignante et enseignant des écoles désavantageant ainsi en particulier celles et ceux qui ont été institutrices et instituteurs dans la perspective de l'accès au grade de la hors classe avant le départ à la retraite. »

C'est pourquoi les quatre syndicats demandent au ministre :

- d'acter une augmentation des flux de promotions et de la communiquer au plus vite dans les départements ;
- de préconiser, dès cette campagne de promotions, l'étude individuelle de chaque recours portant sur les avis ;
- de donner des instructions en cas d'égalité de barème, pour prendre en compte l'ancienneté de service sur l'ensemble de la carrière, tous corps confondus ;
- de prévoir, dès l'année prochaine, la révision des avis portés cette année.



# NOUVEAU DOCUMENT DE VOS COLLEGUES DU SNUipp-FSU37 pour le passage à la HORS CLASSE.



## CLASSEMENT PAR AGS et AVIS DANS LE CORPS DES PE.

échelon	ancienneté dans l'échelon	points	avis de l'IA-DASEN	points avis	barème total
11	5 ans	120	EXCELLENT	120	240
11	5 ans	120	TRES SATISFAISANT	100	220
11	5 ans	120	SATISFAISANT	80	200
11	5 ans	120	A CONSOLIDER	60	180
11	4 ans	110	EXCELLENT	120	230
11	4 ans	110	TRES SATISFAISANT	100	210
11	4 ans	110	SATISFAISANT	80	190
11	4 ans	110	A CONSOLIDER	60	170
11	3 ans	100	EXCELLENT	120	220
11	3 ans	100	TRES SATISFAISANT	100	200
11	3 ans	100	SATISFAISANT	80	180
11	3 ans	100	A CONSOLIDER	60	160
11	2 ans	90	EXCELLENT	120	210
11	2 ans	90	TRES SATISFAISANT	100	190
11	2 ans	90	SATISFAISANT	80	170
11	2 ans	90	A CONSOLIDER	60	150
11	1 an	80	EXCELLENT	120	200
11	1 an	80	TRES SATISFAISANT	100	180
11	1 an	80	SATISFAISANT	80	160
11	1 an	80	A CONSOLIDER	60	140
11	0 an	70	EXCELLENT	120	190
11	0 an	70	TRES SATISFAISANT	100	170
11	0 an	70	SATISFAISANT	80	150
11	0 an	70	A CONSOLIDER	60	130
10	3 ans	50	EXCELLENT	120	170
10	3 ans	50	TRES SATISFAISANT	100	150
10	3 ans	50	SATISFAISANT	80	130
10	3 ans	50	A CONSOLIDER	60	110
10	2 ans	40	EXCELLENT	120	160
10	2 ans	40	TRES SATISFAISANT	100	140
10	2 ans	40	SATISFAISANT	80	120
10	2 ans	40	A CONSOLIDER	60	100
10	1 an	30	EXCELLENT	120	150
10	1 an	30	TRES SATISFAISANT	100	130
10	1 an	30	SATISFAISANT	80	110
10	1 an	30	A CONSOLIDER	60	90
10	0 an	20	EXCELLENT	120	140
10	0 an	20	TRES SATISFAISANT	100	120
10	0 an	20	SATISFAISANT	80	100
10	0 an	20	A CONSOLIDER	60	80
9	3 ans	10	EXCELLENT	120	130
9	3 ans	10	TRES SATISFAISANT	100	110
9	3 ans	10	SATISFAISANT	80	90
9	3 ans	10	A CONSOLIDER	60	70
9	2 ans	0	EXCELLENT	120	120
9	2 ans	0	TRES SATISFAISANT	100	100
9	2 ans	0	SATISFAISANT	80	80
9	2 ans	0	A CONSOLIDER	60	60

**ANALYSE DE LA GRILLE :**  
PPCR est très en deçà des revendications du SNUipp-FSU (exigence d'un seul grade et de l'obtention de l'indice terminal de la classe exceptionnelle pour toutes et tous avant le départ à la retraite).

Pour autant, affirmer qu'avec PPCR tout est pire qu'avant est totalement faux.

Ce que l'on remarque immédiatement, c'est la véritable prise en compte de l'ancienneté dans les différents échelons puisque seules les collègues au 11° + 5 ans bénéficient du maximum : 120 points d'ancienneté. Par ailleurs, on observe qu'aucun collègue au 9° échelon ne peut avoir un barème Hors classe supérieur au plus petit barème du 11° échelon. En effet à barème égal, c'est l'ancienneté dans la place d'appel qui départage les collègues...

L'enjeu est donc bien le flux ( le nombre pour des promus). Plus il sera important, plus le nombre de personnes à pouvoir passer chaque année sera important.

L'autre enjeu est d'agir pour que l'appréciation du DASEN se fasse selon des critères fiables et transparents : c'est bien la raison de notre intervention récente et de notre exigence de voir l'AGS être un élément primordial, gage d'équité.



## CLASSEMENT PAR BAREME

échelon	ancienneté dans l'échelon	points	avis de l'IA-DASEN	points avis	barème total
11	5 ans	120	EXCELLENT	120	240
11	4 ans	110	EXCELLENT	120	230
11	5 ans	120	TRES SATISFAISANT	100	220
11	3 ans	100	EXCELLENT	120	220
11	4 ans	110	TRES SATISFAISANT	100	210
11	2 ans	90	EXCELLENT	120	210
11	5 ans	120	SATISFAISANT	80	200
11	3 ans	100	TRES SATISFAISANT	100	200
11	1 an	80	EXCELLENT	120	200
11	4 ans	110	SATISFAISANT	80	190
11	2 ans	90	TRES SATISFAISANT	100	190
11	0 an	70	EXCELLENT	120	190
11	5 ans	120	A CONSOLIDER	60	180
11	3 ans	100	SATISFAISANT	80	180
11	1 an	80	TRES SATISFAISANT	100	180
11	4 ans	110	A CONSOLIDER	60	170
11	2 ans	90	SATISFAISANT	80	170
11	0 an	70	TRES SATISFAISANT	100	170
10	3 ans	50	EXCELLENT	120	170
11	3 ans	100	A CONSOLIDER	60	160
11	1 an	80	SATISFAISANT	80	160
10	2 ans	40	EXCELLENT	120	160
11	2 ans	90	A CONSOLIDER	60	150
11	0 an	70	SATISFAISANT	80	150
10	3 ans	50	TRES SATISFAISANT	100	150
10	1 an	30	EXCELLENT	120	150
11	1 an	80	A CONSOLIDER	60	140
10	2 ans	40	TRES SATISFAISANT	100	140
10	0 an	20	EXCELLENT	120	140
11	0 an	70	A CONSOLIDER	60	130
10	3 ans	50	SATISFAISANT	80	130
10	1 an	30	TRES SATISFAISANT	100	130
9	3 ans	10	EXCELLENT	120	130
10	2 ans	40	SATISFAISANT	80	120
10	0 an	20	TRES SATISFAISANT	100	120
9	2 ans	0	EXCELLENT	120	120
10	3 ans	50	A CONSOLIDER	60	110
10	1 an	30	SATISFAISANT	80	110
9	3 ans	10	TRES SATISFAISANT	100	110
10	2 ans	40	A CONSOLIDER	60	100
10	0 an	20	SATISFAISANT	80	100
9	2 ans	0	TRES SATISFAISANT	100	100
10	1 an	30	A CONSOLIDER	60	90
9	3 ans	10	SATISFAISANT	80	90
10	0 an	20	A CONSOLIDER	60	80
9	2 ans	0	SATISFAISANT	80	80
9	3 ans	10	A CONSOLIDER	60	70
9	2 ans	0	A CONSOLIDER	60	60

## > DIRECTION D'ÉCOLE : ETATS GENERAUX



Le dossier de la direction d'école sera une des questions centrales de la rentrée 2018. Allègement des tâches, aide administrative, indemnités, décharges sont au cœur des États généraux de la direction d'école du SNUipp-FSU. Des réunions ont eu lieu dans les départements ( le 20 juin en Indre et Loire) pour entendre la voix des directeurs et directrices. **Synthèse nationale le 27 septembre à Paris.**

Cette fin d'année scolaire a été marquée par 2 dossiers concernant la direction :

> **les directions vacantes** après le mouvement et les pressions plus que poussées des IEN qui voulaient imposer la direction à un collègue! Le SNUipp-FSU37 est intervenu en CAPD pour dénoncer ces pratiques et rappeler que l'administration ne peut pas nommer d'office un collègue comme directeur ! L'IA et les IEN ne peuvent s'appuyer sur aucune circulaire pour valider un tel choix

> **les écoles à 1, 2 et 3 classes** qui n'ont pas eu en grande majorité les journées de décharges statutaires auxquelles elles ont droit ( le Snuipp-FSU37 avait proposé

une enquête). Nous sommes également intervenus sur ce point en CAPD. L'IA a reconnu cet état et indiqué (en raison des problèmes de remplacement) l'impossibilité de faire respecter ces journées de décharges. Il a indiqué déployer des BD pour que cette carence ne se reproduise pas l'année prochaine.

## CAPD Accès à la Classe Exceptionnelle Sept 2018



Cette CAPD s'est donc tenue jeudi 5 juillet matin de 8h30 à 10h. Voici les résultats et un premier commentaire forcément très (trop) succinct, compte tenu de la densité des échanges.

Nous avons une fois encore beaucoup, beaucoup argumenté pour que M l'Inspecteur d'Académie soit très attentif aux effets produits par ses décisions. Nous étions intervenus après la première CAPD classe exceptionnelle pour qu'un barème soit mis en place prenant en compte les départs en retraite et l'AGS. Autre élément pris en compte, la parité dont la circulaire ministérielle demande le respect.

Dire que nous avons été totalement entendus ne serait pas conforme à la réalité. Par contre dire que nos propositions, en direction de nos collègues à la veille de quitter la profession, ont été partiellement entendues est la vérité.

### BAREME APPLIQUE POUR CETTE CAPD

> **Vivier 1** (collègues à l'échelon 3 de la hors classe avec 8 ans de fonctions particulières)

Pour rappel l'IA a un pourcentage d'avis « excellent » 15% et « très satisfaisant » 20% à donner.

L'IA a donc, dans un premier temps, attribué 33 avis « très satisfaisant » en fonction des appréciations des IEN.

Puis, l'IA a donné un avis « excellent » aux 14 collègues parmi ces 33 collègues nés entre 1955 et 1961. Ils sont tous promus

L'IA a donné un avis « très satisfaisant » à 19 collègues. Ils sont tous promus.

Les ex æquo avec un « avis satisfaisant » sont départagés par leur date de naissance : 7 collègues sont promus (1959 et 1961) sur 61 collègues ayant un avis satisfaisant.

> **Vivier 2** (collègues au 6° échelon de la hors classe) 19 promouvables : 3 ont eu un avis « excellent » et 3 « très satisfaisant ». Ces 6 collègues sont promus.

A noter que 6 collègues étaient promouvables dans les 2 viviers.

> **Parité** : elle est calculée sur la part de femmes 84% et d'hommes 16% dans le corps des PE37. Ce qui donne 39 femmes promues et 7 hommes. L'IA a retiré 3 hommes des promus pour promouvoir 3 femmes.

> **Postes occupés** 14 directions maternelle, 12 directions élémentaire, 10 adjoint-es, 6 ASH, 2 conseillers pédagogiques, 2 PEMF.

**Vivier 2** : (6 collègues promus sur 19 )

**Vivier 1** : (40 collègues promus sur 94 promouvables )

### Comment un ratio peut-il en cacher un autre? Il manque 14 places !

En présentant l'évolution de ce ratio, comme cela a été fait pour la Classe Exceptionnelle, d'une manière tellement ressemblante au fonctionnement de l'accès à la Hors-Classe que le risque de confusion était sinon quasi -inévitabile, en tout cas facile.

En clair, le ratio de 1,43 % en 2017 est bien passé à 2,86 % en 2018.

Après les 44 accès à cette Classe Exceptionnelle en 2017, on pouvait s'attendre à 90 accès nouveaux en 2018.

Mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

En 2017, 44 collègues à la CE (classe exceptionnelle) représentaient bien 1,43 % du corps.

Donc en 2018, 88 collègues CE représenteront bien 2,86 % du corps.

Mais nos collègues déjà promus en 2017 font partie des 90!

A ceci près qu'il faut quand même retrancher des 44 accès en 2017, nos collègues partant à la retraite en cette fin d'année scolaire, soit 14 collègues. Il en reste donc 30.

Au final, pour aller de 30 à 90, il faut 60.

Le département aurait donc dû bénéficier de 60 emplois de C.E au 1<sup>er</sup> septembre 2018 permettant ainsi à 60 nouveaux collègues d'accéder à cette Classe Exceptionnelle au lieu de seulement 46.

# Le Conseil de Formation 14 juin à l'ESPE.

Nous notons l'absence de représentants de l'ESPE ce qui est regrettable car les échanges autour de la formation initiale ne se sont donc pas faits avec l'ensemble des acteurs. Nous faisons lecture du communiqué commun du SNUipp-FSU, de l'ANCPAF, du Se-UNSA et du SGEN-CFDT alertant sur les choix du ministère concernant la formation des Professeurs des écoles.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
COMpte Rendu !

## FORMATION INITIALE

105 PES en 2017-2018. 3 démissions sont à noter. 2 PES sont en prolongation, 2 en renouvellement, 1 détachement.

Sur l'accompagnement des PES pendant l'année de stage, il y a eu 16 « accompagnements individualisés » dès la période 2. 5 ont été placés en « dispositif d'alerte ». 2 PES ont reçu un avis défavorable, nous soulignons d'ailleurs qu'un des deux n'a pas été averti par l'IEN. Nous pointons une disparité entre les PES pour la visite de l'IEN. En effet, certains PES ont été visités en classe, alors que d'autres ont été reçus en entretien. L'IA a répondu que les IEN avaient le choix, mais pas de temps. L'IA est favorable à la visite d'un IEN en classe, un point sera fait en conseil d'IEN.

En 2018-2019, le département accueillera une centaine de PES. Les PES 2017-2018 renouvelés seront normalement placés l'année prochaine en école d'application, comme le PES en détachement. Nous avons demandé s'il y avait bien un poste, la réponse est restée évasive.

La représentante des PES a exprimé un grand décalage entre la formation et le terrain, ainsi qu'un grand besoin de temps d'échanges entre les PES. La demande a été formulée de bénéficier d'une visite conseil, sans aucun élément d'évaluation, dès le début d'année, afin d'aider au lancement, de « donner des billes pratiques » pour le début d'année. Les PEMF ont également exprimé un besoin de temps d'échange sur la pratique des PES en début d'année. Il y a donc une demande conjointe des stagiaires et des PEMF sur un besoin de temps d'échange en début d'année. Il faut discuter de ce point avec l'ESPE pour éventuellement adapter des emplois du temps de début d'année.

Depuis plusieurs années, dans ce dispositif de formation nous pointons le manque autour des cycles qui ne sont pas le lieu de stage. L'IA a annoncé réfléchir à des modalités pour que des PES volontaires puissent aller voir, observer, sur des responsabilités courtes d'autres cycles. Cela pourrait prendre une forme de 2 jours d'observation / 2 jours en responsabilité.

Une réunion pour les nouveaux collègues qui partageront leur classe avec un PES aura lieu.

## FORMATION CONTINUE

4600 journées de stage avaient été prévues pour cette année scolaire. Or seules 3670 ont réellement eu lieu ! L'IA nous a indiqué ne pas s'en satisfaire. Les causes ont été, selon l'IA, multiples : la météo, les arrêts imprévus de collègues remplaçants et un nombre de congés maladie imprévus en avril. Pour ces raisons, les BD « formation continue

» ont été utilisés à d'autres fins. L'IA a annoncé que les formations statutaires qui n'ont pas eu lieu (REP+, Directeurs) sont reportées à l'année prochaine.

Pour limiter ces problèmes, l'IA annonce avoir ouvert des postes de BD lors de la carte scolaire 2018, et annonce que les TD-TRS en surnombre 5 jours dans l'année cette année seront mobilisés pour des stages de FC qui pourront durer sur 4 mercredis par exemple.

L'IA annonce que par ces dispositions, 1450 journées supplémentaires de stage pourront avoir lieu. Nous nous sommes félicités de cet engagement pour la formation, même si nous restons perplexes quant à la faisabilité. Par ailleurs, nous sommes intervenus pour questionner l'IA sur son interprétation des textes autour des animations pédagogiques. En effet, le texte prévoit que sur les 18h, sont prévues « des actions de formation continue pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ». Le législateur a ici cru bon de distinguer formation continue et animation pédagogique. Nous considérons qu'ainsi, peuvent être imaginés des parcours de formation continue construits malgré la contrainte du temps extrêmement réduit de formation continue.

En ce qui concerne les contenus de formation, nous nous sommes inquiétés des priorités imposées par le ministère autour des mathématiques et du français. En effet, quid des animations pédagogiques menées autour de la santé au travail, autour de la voix, en partenariat avec le Planning Familial... ? L'IA a rappelé les évaluations internationales PIRLS et PISA qui soulignent les difficultés des élèves français et leurs nécessaires progrès en français et en mathématiques. Nous avons admis ces résultats, tout en pointant le manque d'ambition réel de l'Etat, par exemple le rapport Villani sur les mathématiques qui faisait l'apologie de la « méthode de Singapour », tout en pointant en même temps que les enseignants de Singapour bénéficiaient de 100h de formation par an, ce qui n'est pas possible en France...

## CAFIPEMF

Sur les 7 candidats admissibles, seuls 2 ont été admis. L'IA pointe un problème de vivre et la grande exigence de ce titre. Il exprime aussi le besoin de valoriser la fonction, ce à quoi nous répondons que le choix a été fait de réduire le temps de décharge des PEMF.

Elise VEYRET  
Simon DELAS

## Concours 2018 : la crise de recrutement perdue

Les résultats du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) 2018 sont tombés et ils révèlent un déficit entre le nombre d'admis et le nombre de postes proposés : 775 au total dont la majeure partie dans les académies de Créteil et de Versailles.

Les résultats du CRPE 2018 confirment une crise de recrutement qui s'installe dans le temps. Une nouvelle fois, le nombre d'admis est inférieur au nombre de postes offerts. Ce sont 775 recrutements qui manquent à l'appel à l'issue du concours, dont 361 dans l'académie de Créteil et 338 à Versailles. Depuis 2013, tous les CRPE ont été marqués par ce déficit et au total 3 571 recrutements n'ont pu être effectués à l'issue des épreuves d'admission.

## Le danger du recours aux contractuels

Cette situation ouvre une nouvelle fois la voie à un recours massif à des personnels contractuels qui devront enseigner sans formation. Dès ce mois de juin, des académies pourtant non déficitaires, ont annoncé recourir à des contractuels pour l'année 2018-2019. Le SNUipp-FSU demande de privilégier le recours à la liste complémentaire y compris dans d'autres académies et sur la base du volontariat, pour pallier le déficit d'étudiants admis.

## S'attaquer à la crise de recrutement

Cette crise a des causes multiples : dévalorisation et manque de reconnaissance du métier, conditions de travail difficiles surtout en début de carrière, mobilité quasi-impossible dans certains départements... Pour s'y attaquer, le SNUipp-FSU demande au ministère d'accompagner l'élévation du niveau de recrutement par des mesures favorisant l'accès à tous au métier d'enseignant par des recrutements dès la première année de licence, des aides sociales, une amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier et une revalorisation des salaires dès les premières années.

## Répondre à l'urgence

Pour répondre à l'urgence de la situation, le SNUipp a adressé un courrier au Ministre de l'éducation en lui demandant "d'autoriser dès maintenant le recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire partout où cela est nécessaire, avec la possibilité de recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires ainsi que d'ouvrir ou de réouvrir les listes complémentaires lorsque celles-ci seront épuisées ou inexistantes."

## > CTSD DU 11 JUIN 2018

6 OUVERTURES DE CLASSES,  
1 POSTE ALLOPHONE  
ET 3 MOYENS POUR LA POLITIQUE  
"RURALITE"

19 ECOLES SONT TOUJOURS DANS L'AT-  
TENTE D'UNE OUVERTURE  
LE SNUipp-FSU37 EST INTERVENU POUR  
DEFENDRE PLUS DE 25 ECOLES.

### > ELEMENTAIRE

ST PIERRE DES CORPS MARCEAU COUR-  
RIER situation en attente d'une mesure pour  
une ouverture CE1 dédoublé  
JOUE LES TOURS BLOTTERIE 1 ouverture  
pour CP dédoublé  
JOUE LES TOURS MIGNONNE 1 ouverture  
pour CE1 dédoublé  
CINQ MARS LA PILE ouverture

### > MATERNELLE

JOUE LES TOURS LANGEVIN 1 ouverture  
> **PRIMAIRE** CORMERY ouverture  
> **RPI** MOSNES Ouverture  
> **AUTRE ALLOPHONE** JOUE ROTIERE ou-  
verture d'un poste

### > POLITIQUE RURALITE OUVERTURES 3 moyens pour 6 écoles

CHAMBOURG SUR INDRE 0,5 ETP ( équiva-  
lent temps plein)  
GENILLE RPI N° 12 0,25 ETP  
ORBIGNY RPI N° 43 0,25 ETP (les CP sont à  
NOUANS)  
SAVIGNE SUR LATHAN 0,5 ETP  
CONTINVOIR RPI N° 58 0,5 ETP  
CIVRAY DE TNE / FRANCUEIL RPI 34 1 ETP

### > DIVERS Changement d'implantation adminis- trative

> Moins un ZIL à LIGUEIL mat Plus un ZIL à  
LIGUEIL élém  
> Le poste climat scolaire sera rattaché auprès  
de L'IANA au lieu de l'IEN de CHINON  
> Moins un poste EFIV à LA VILLE AUX  
DAMES Curie Plus un poste EFIV à TOURS  
Gide  
> Moins un poste EFIV à BOURGUEIL Ruelle  
Plus un poste EFIV à NEUILLE PONT  
PIERRE  
> Fusion de l'école maternelle et de l'école  
élémentaire de SAVIGNY EN VERON. L'école  
devient une école primaire avec 2 classes ma-  
ternelles et 4 classes élémentaires.  
> Fusion de l'école maternelle et de l'école  
élémentaire de SAINT BRANCHS. L'école de-  
vient une école primaire avec 3 classes mater-  
nelles, 7 classes élémentaires et une ULIS  
école.  
> Gel du poste de direction de l'école mater-  
nelle Verne de TOURS : la direction de l'élé-  
mentaire prendra en charge la direction de la  
maternelle pour l'année scolaire (décharge  
complète)  
> Fermeture des 4,5 derniers postes d'AED  
dans les REP et REP+ qui seront remis sur le  
second degré.

Le Comité Technique Spécial Départemental de rentrée  
se tiendra du jeudi 30 août 2018.

L'IA ne disposerait plus que de 3 postes alors que le  
SNUipp-FSU37 est intervenu lors du dernier CDEN pour  
une ouverture dans 21 écoles !

Pensez à remplir sur notre  
site la fiche de suivi pour  
votre école.



## > CDEN DU 28 JUIN

Mesures prises aujourd'hui par l'IA :

- > ouverture Primaire LUSSAULT
- > ouverture Primaire REIGNAC
- > ouverture Élémentaire CHAMBRAY CHAPPE

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer la situation des écoles en REP et  
REP+ qui se voient retirer leurs dernières aides à la direction avec le retrait des  
AED. Mais aussi la nouvelle baisse des moyens pour l'accompagnement éducatif  
alors que le Rectorat avait indiqué que tous les budgets n'avaient pas été entière-  
ment utilisés l'année dernière. Nous intervenons en direction de Mme La Rectrice  
pour rétablir ses moyens dans les écoles de REP et REP+.

Nous avons porté notre forte inquiétude sur le manque de places en ULIS et l'ur-  
gence d'ouvrir des classes. Nous nous sommes également intervenus sur le  
manque de places en IME...

Le SNUipp-FSU37 a voté contre les mesures sur les rythmes notamment en lien  
avec la situation de la commune de SAINT PIERRE DES CORPS. Nous revien-  
drons sur ce point prochainement : le SNUipp-FSU37 intervient en ce moment  
avec de nombreux collègues en direction de la Mairie de SAINT PIERRE DES  
CORPS.

Nous sommes intervenus pour une ouverture de classe (ou de maître supplémen-  
taire) pour 21 écoles. L'IA dispose seulement de 3 postes pour la rentrée 2018.

> **ELEMENTAIRE** Nous nous sommes opposés à la nouvelle fermeture sur ST  
PIERRE DES CORPS Viala

> **dossiers défendus par le SNUipp-FSU37 pour une ouverture**

CHAMBRAY JEAN MOULIN  
ST PIERRE DES CORPS MARCEAU COURRIER ouverture après le CDEN  
ST PIERRE DES CORPS REPUBLIQUE  
ST PIERRE DES CORPS WALLON  
SAINT MARTIN LE BEAU  
MONTS CURIE  
BLERE  
L'ILE BOUCHARD

### > MATERNELLE

dossiers défendus par le SNUipp-FSU37 pour une ouverture  
SAVONNIERE LA CROIX EN TOURAINE

> **PRIMAIRE** dossiers défendus par le SNUipp-FSU37 pour une ouverture  
CERELLES LOUANS CANGEY BEAUMONT LA RONCE  
TOURS PEROCHON AUTRECHE ST CYR SUR LOIRE REPUBLIQUE

> **RPI** dossiers défendus par le SNUipp-FSU37 pour une ouverture  
FERRIERE BEAULIEU demande d'un poste "cycle II"  
ORBIGNY NOUANS

### > AUTRE

ULIS AMBOISE SAND ouverture annulée



## RYTHMES SCOLAIRES LE SNUipp-FSU37 AUX COTES DES ENSEIGNANT-ES COMME A SAINT PIERRE DES CORPS.



Depuis des semaines le SNUipp-FSU37 accompagne les enseignants de la commune de SAINT PIERRE DES CORPS sur la question des rythmes scolaires. Nous avons participé à plusieurs réunions, soutenu une pétition, accompagné une délégation en audience auprès de l'IA37.

Malgré toutes ces démarches et face au blocage constaté engendrant un profond malaise entre les équipes enseignantes et la mairie, le SNUipp-FSU37 a sollicité par courrier une audience dont vous trouverez ci-dessous le compte rendu. Pour le SNUipp-FSU la question des rythmes doit dépendre en priorité du choix des équipes. La question ne se limite pas, pour nous, à une opposition de principe entre la semaine de 4 jours et celle de 4 jours ½. Par le dialogue, et la recherche du consensus, des communes avec les enseignants ont fait le choix de rester en 4 jours ½. Pour mémoire, avant la réforme DARCOS, 3 rythmes différents coexistaient en Indre et Loire sans que cela ne pose de problèmes particuliers. Il doit aussi être possible de mettre en place des rythmes différents entre les maternelles et les élémentaires (demande refusée par l'IA pour les écoles de BLERE par exemple). Nous dénonçons l'attitude de certaines communes qui n'ont pas respecté la voix du dialogue et/ou des votes des conseils des écoles pour imposer leur choix.

### COMPTE RENDU AUDIENCE VENDREDI 26 JUIN

Présents : Stéphanie Demay, directrice maternelle Marceau Courier, Karine Dome, adjointe élém République, Paul Agard et Simon Délas, SNUipp-FSU 37.

Nous avons été reçus par Mme Beaufils, Sénatrice-Maire, Mrs. Pichon et Da Silva

Nous avons en préalable rappelé les raisons de la demande d'audience, ainsi que l'historique des rythmes scolaires et des problèmes posés par la succession des réformes mal préparées (Darcos, Peillon, Hamon, Blanquer) qui ont dépossédé les enseignants d'une partie de leur métier et qui ont mis à mal des pratiques et les équipes enseignantes. Le but de cette audience était de faire entendre, de façon apaisée les raisons de la dégradation du dialogue et de la confiance entre les enseignants et la municipalité et d'essayer de trouver une voie pour que chaque partie soit de nouveau considérée comme un partenaire.

Ainsi, nous avons rappelé comment la gestion des concertations, de la communication de la prise de décisions de la Mairie ont provoqué la frustration, la déception, voire la colère de collègues qui pour bon nombre d'entre eux, sont enseignants à Saint-Pierre des Corps depuis des années et ont participé aux différentes concertations et réflexions de bonne foi, avec toujours une idée forte : la réussite des élèves, tant par leur rythme de travail que par les possibilités des équipes de travailler ensemble. Différents éléments (non exhaustifs) ont contribué à abîmer le dialogue : la non prise en compte des votes des conseils d'école, les annonces contradictoires concernant les futurs rythmes envisagés ou décidés, un article de la Nouvelle République, l'absence régulière de réponses claires et univoques de la part des délégués qui siègent dans les conseils d'école, notamment autour de la question des emplois des animateurs...

La Mairie a exposé les raisons de ses décisions, a reconnu que des erreurs de communication avaient pu être commises, et a annoncé **qu'aucune demande écrite de validation des rythmes par le DASEN n'avait été faite**, seul un entretien avec Mme Hannibal et M. Rouyer ayant eu lieu.

Nous sommes, dans un premier temps, intervenus sur un point qui soulève l'inquiétude : la possibilité envisagée par la municipalité de changer de rythme, lorsqu'elle serait prête, en courant d'année scolaire 2018-2019. Nous avons fortement exprimé le danger que pouvait représenter un changement en cours d'année 2018-2019 pour les collègues. D'autant que, malgré les demandes des collègues, la mairie a annoncé l'option retenue pour 2018 après le mouvement des enseignants. **Nous avons donc demandé qu'il n'y ait aucun changement de rythme en cours d'année 2018-2019, ce qui semble être acté par la mairie.**

Pour la rentrée 2019, nous avons indiqué notre inquiétude de revivre l'année prochaine la même tension que cette année sans un véritable calendrier et une volonté de prendre en compte l'avis des enseignants, mais aussi des conseils d'école car ils seront de nouveau consultés sur les nouvelles propositions d'organisation. Nous avons demandé à ce que la Mairie organise et planifie les futures discussions autour de ces rythmes de façon à ce que les collègues puissent savoir, **avant le mouvement des enseignants**, les rythmes et l'organisation adoptés pour la rentrée 2019. **Cette demande a été également entendue.**

Il nous a été présenté le document de travail pour de nouveaux rythmes.

Nous avons pointé les premiers problèmes que recouvrent ces rythmes proposés, notamment au niveau des écoles maternelles, et du cycle 3, dont l'organisation proposée est en opposition avec les arguments des collègues concernant le retour en classe après les TAP. En maternelle, par exemple, l'emploi du temps identique pour un élève de 3 ans que pour un de 10 ans, le souci causé par l'absence des référents TAP chez les ATSEM cristallisent des inquiétudes, voire de la déception. La Mairie a annoncé qu'elle a demandé à l'Inspection s'il est possible d'organiser deux pauses (dont une avec une collation offerte) pour les élèves de maternelle dans le cadre de l'allongement de la matinée.

Ont été envisagées aussi des réflexions concernant des organisations éventuellement différentes selon les groupes scolaires, chacun ayant des particularités.

Pour finir, nous avons rappelé l'importance que chaque partie considère l'autre comme un partenaire, car cette année, dans de nombreuses situations, les enseignants ne se sont pas sentis considérés comme tels.

En dernier point, nous avons évoqué les difficultés que les délégués du personnel ont rencontrées pour défendre les situations des écoles dans le cadre des opérations de carte scolaire. En effet, les demandes d'ouverture, les dossiers soutenus par les délégués du SNUipp n'ont pu l'être efficacement en raison d'imprécisions sur les situations des écoles. Nous avons rappelé l'importance de l'implication de la municipalité dans ces dossiers. Madame Beaufils s'est engagée à reprendre en main ces questions pour les échéances de l'année prochaine.

**23 COMMUNES restent à 4,5 JOURS soit 53 écoles et 15.5% des élèves**  
BEAUMONT  
EN VERON 2 écoles BLERE 2 BREHEMONT 1  
CHAMBRAY LES TOURS 6 CHAMPIGNY SUR  
VEUDE 2 CHANCAY 1 CHÂTEAU RENAULT 4  
CHEILLE 1 HUISMES 1 MARGNY MARMANDE 1  
MONNAIE 2 NOTRE DAME D'OE 2 NOYANT DE  
TOURAIN 1 REUGNY 1 SAINT AVERTIN 4  
SAINT ETIENNE DE CHIGNY 1 SAINT GE-  
NOUPH 1 SAINT PATERNE RACAN 2 SAINT  
PIERRE DES CORPS 12 SAINTE MAURE DE  
TOURAIN 2 TROGUES 1 VILLAINES LES RO-  
CHERS 1 VOUVRAY 2

		2017	2018	2018
4 jours	écoles	108	352	87%
	communes	86	203	90%
4,5 jours	écoles	299	53	13%
	communes	140	23	10%
TOTAL	écoles	407	405	
	communes	226	226	

## > QUE FAIT LE SNUipp-FSU AVEC 100 EUROS DE COTISATION ?

Part pour la publication Ecol'infos du SNUippFSU 37 (impression, tarif postal, informatique, papier ...)



Part reversée au Snuipp-FSU national pour son fonctionnement, ses publications (Fenêtres sur cours, Pour...)

Frais de déplacements (Réunions, audiences, ...)



Téléphonie, internet...

Courriers timbrés



Divers : colloques, matériel manifestation ...

### A quoi sert l'argent de votre adhésion?



Au SnuippFSU, toute votre adhésion est utilisée pour la défense et la promotion du service public d'éducation et de notre profession. Nous avons fait le choix de laisser des moyens importants dans les départements afin d'être plus efficaces. C'est pour cela que le SNUippFSU est le seul à maintenir une véritable presse syndicale, propose de nombreuses réunions, informe, aide et suit des centaines de dossiers toute l'année...

### L'adhésion coûte cher?

#### OFFREZ-VOUS UN CAFÉ ENGAGÉ PAR SEMAINE

Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. Et encore, c'est sans prendre en compte les acquis qui s'appliquent à tous et obtenus grâce à l'action syndicale : suppression de la journée de carence, ISAE, augmentation du nombre de passages à le hors classe qui va aussi lever les blocages des échelons 8, 9 et 10, retour du temps partiel 80% payé 85%...

Le SNUippFSU37 propose également (il est aussi le seul) des tickets cinémas, piscine, spectacles... au prix des comités d'entreprises permettant plusieurs dizaines d'euros d'économie !

Au final, adhérer au SNUippFSU n'est pas un coût au contraire!

En moyenne une cotisation équivaut à 50 € par an... 1 € par semaine ! Pas cher pour recevoir les différents journaux départementaux et nationaux et bénéficier de différents services. Essentiel pour éditer et acheminer les journaux, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné et ne vit que des cotisations de ses membres : c'est la garantie de son indépendance (voir idée 2 p7).

### L'adhésion au SNUippFSU est donc plus élevée?

Notre adhésion n'est pas plus élevée que celle des autres et même moins. Nous avons calculé qu'elle était en moyenne 10 à 15% moins importante que celle des autres organisations présentes en CAPD!

Si nous pouvons faire plus en terme de presse syndicale, d'information, d'aide, de réunions... c'est parce que nous avons un nombre important d'adhérents. Mais pas uniquement, car sinon les autres syndicats qui indiquent tous des chiffres d'adhésion importants, feraient la même chose que nous. C'est donc aussi un choix, que nous faisons, d'utiliser votre adhésion pour vous servir au maximum!

## > 66 % DE CREDIT D'IMPOT ! KESACO ?

Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt sur le revenu à payer avant imputations.

Il peut vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

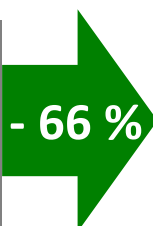
- si son montant dépasse celui de votre impôt,
- ou si vous n'êtes pas imposable.

**Concrètement, cela veut dire que pour 100 € de cotisation :**

> vous avez une réduction de 66 euros sur vos impôts sur le revenu

> ou que ces 66 euros vous sont restitués si vous n'êtes pas imposable.

Impôt avant imputations	2147
Vos cotisations syndicales	- 66
<b>Impôt sur le revenu net</b>	<b>2081</b>



**Sur 100 €, l'adhésion revient donc à 34 euros**

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SON BIEN-ÊTRE - POUR LES GÉNÉRATIONS



10 SYNDICATS, 1 CHOIX

Utile

www.snuippfsu37.org

**POURQUOI CETTE INITIATIVE ?**

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point et les très nombreuses demandes de ces 2 dernières années nous confirment dans la nécessité de poursuivre cette démarche. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous Néanmoins, nous pouvons par

le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Nous vous proposons maintenant 9 initiatives.

**POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?**

La mise en place de ce dispositif demande une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

**POUR AVOIR VOS TICKETS**

- Il suffit :
- 1) De venir dans nos locaux
  - 2) OU de nous envoyer un courrier contenant
    - Le bon de commande (sur notre site)
    - Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »
    - Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Nous vous proposons en plus des propositions départementales d'élargir le choix à toute la France par le biais d'un organisme spécialisé dans les CE : **PROMOPARC.**



Ainsi, nous aurons accès aux parcs, zoo... suivants au tarif CE! **AQUALAND.** Valable dans tous les Aqualand (7 en France). **AQUALIBI (BELGIQUE) AQUALUD LE TOUQUET (62) AQUARIUM DE LA ROCHELLE (17) AQUARIUM DE PARIS - TROCADERO (75) AQUARIUM DU VAL DE LOIRE (37) AQUASPLASH (06) BAGATELLE (62) BATEAUX MOUCHES - PARIS (75) BELLEWAERDE PARK - BELGIQUE CITE DE L'ESPACE (31) COBAC PARC (35) DRIEUROPA PARK - ALLEMAGNE FRANCE MINIATURE (78) FUTUROSCOPE (86) GRAND AQUARIUM SAINT-MALO (35) GROTTES DES CANALETTES (66) Nouveauté 2013 LA FERME AUX CROCODILES (26) LA VALLEE DES SINGES (86) LE PAL (03) LE PUY DU FOU (85) LE PUY DU FOU (85)- Billet 2 jours 2013 - MARINELAND (06) MER DE SABLE (60) MINI-CHATEAUX DU VAL DE LOIRE (37) MUSEE GREVIN (75) NIGLOLAND (10) OCEARIUM DU CROISIC (44) OK CORRAL (13) Nouveauté 2013 PARC ASTERIX (60) Pass PARADILOISIRS. Accès illimité aux Parc Astérix, Musée Grévin, France Miniature et Mer de Sable pendant 1 an PLANETE SAUVAGE (44) PLOPSALAND LA PANNE - BELGIQUE Nouveauté 2013 PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE RESERVE AFRICAINE DE SIGEAN (11) SPEED WATER PARK (13) TERRA BOTANICA (49) VULCANIA (63) WALIBI BELGIQUE WALIBI RHONE ALPES (38) WALIBI SUD OUEST (47) ZOO DE BEAUVAL (41) ZOO DE BEAUVAL (41) Billet 1 jour. ZOO DE DOUE LA FONTAINE (49) ZOO DE LA BARBEN (13) ZOO DE LA FLECHE (72) ZOO DE LA PALMYRE (17) ZOO DE THOIRY (78) ZOO DES SABLES D'OLONNE (85)**

**COMPLEXE**  
**spadium**

Entrée plein tarif : adulte : 4,50 € enfant : 3 €  
**Tarif CE** pour 10 entrées (Carte non nominative valable 1 an après la 1ère entrée)  
adulte : 33 € au lieu de 37 €  
enfant : 24 € au lieu de 26 €

**Tarif CE**  
Entrée plein tarif : adulte et enfant : 2,80 € au lieu de 3,90 €  
Adulte pour la piscine et espace détente : 5 € au lieu de 7.10 €

**natureo**  
**PARC AQUATIQUE DE LOCHES**  
Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez 10% de réduction sur tous les tarifs

**centre aquatique du lac**  
**PISCINE DU LAC**  
Tarif : 4.15 euros le ticket adulte (au lieu de 5.2€) et 3.15 € le ticket enfant jusqu'à 18 ans (au lieu de 4€).

Exemples de tarifs

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	48 €	43,20 €
enfant	38 €	34,20 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	260 €	234 €
3- 15 ans	215 €	193.50 €

**Val de Loisirs**  
**Centre Aquatique Montrichard**  
Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez des réductions sur certains tarifs et des avantages pour d'autres tarifs.

Exemples de

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	45 €	36 €
enfant	36 €	30 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	250 €	6 semaines offertes
3- 15 ans	200 €	6 semaines offertes

**bulle d'o**  
**PISCINE JOUE LES TOURS**  
Tarif : 4 euros le ticket adulte (au lieu de 4.9€) et enfant 3.2€ au lieu de 4 euros

**TICKETS CINEOFF**  
**5.5 euros au lieu de 7**  
Salles fixes  
Buzançais Centre Culturel  
Château-du-Loir Espace Les Récollets

**CGR**  
Tarif : le ticket 6.20 euros au lieu de 8,60 euros.

**BOWL CENTER TOURS**

Bowling "Bowl Center" quartier des 2 Lions:  
Entrée plein tarif : de 4,40 € à 6,20€ en fonction des jours PLUS 2 € pour les chaussures  
**Tarif CE** 4.25 € la partie, location chaussures comprise  
Valable, dans tous les établissements Bowl Center, tous les jours (vacances scolaires compris), sauf veilles de jours fériés, vendredi et samedi de 20h à la fermeture des pistes et les jours fériés. Tickets sans limite de validité.

**La pléiade**

La Pléiade: billets à prix réduit (de 10 et 15€ au lieu de 12 et 20€ selon catégorie des spectacles et hors tarif "mini" 5€ pour tout le monde). Il faut donc que vous nous contactiez à l'avance du spectacle choisi.

Le Temps Machine: la carte d'abonné à 15€ au lieu de 25€ (il faut au moins 10 abonnements pour bénéficier du tarif CE) qui donne droit au tarif le plus bas sur tous les concerts. tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour un même concert. La carte d'abonné au temps machine donne accès au tarif abonné des salles suivantes: Le petit Faucheur (Tours), l'Astrolabe (Orléans), Confort Moderne (Poitiers), l'Excelsior (Le Mans) et Emmetrop (Bourges) + tarif réduit au Chato' Do (Blois).

Pour ces spectacles merci de nous contacter ELISE  
Le lundi et le mardi : 02 47 61 82 91

**COMMENT FAIRE ?**  
Le SNUippFSU37 va adhérer comme syndicat de salariés à ce service (coût 1€ HT par salarié soit 1.5 TTC). Ce service ayant un prix, nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer à la cotisation d'autant plus que ce n'est pas déductible des impôts. De plus, tous les adhérents au SNUippFSU37 ne souhaitent pas forcément en disposer.  
**Il faut donc :**

- 1) nous indiquer sur le bulletin d'adhésion, votre choix de souscrire à ce service.
- 2) Nous envoyer un chèque de 1.5 euros en plus de votre adhésion (prix de la souscription).
- 3) Vous recevrez ensuite un code. Vous pourrez alors ouvrir un compte et commander individuellement vos billets de parcs de loisirs à votre guise, de votre domicile, le soir et le week end directement sur le site de **PROMOPARC.**



# Bulletin d'adhésion 2018/2019

Inscrivez-vous au SNUipp d'Indre et Loire  
SNUipp/FSU 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN



Le SNUipp 37 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecol'infos, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... de jeune fille : .....

Prénom : ..... Date de sortie ESPE: .....

Adresse personnelle : .....

Adresse électronique : .....

Tél : ..... portable : .....

Date de naissance : ...../...../19..... Corps : .....

Adresse professionnelle : .....

fonction : .....

Nomination :  définitive  provisoire  temps partiel .....  dispo

Echelon : ..... Montant de la cotisation (voir tableau) : ..... €

Date : ..... Signature : .....

## Tableau des cotisations

Echelon	Coût adhésion à payer ( en gras)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> PE	<b>111</b>	<b>120</b>	<b>125</b>	<b>135</b>	<b>143</b>	<b>152</b>	<b>160</b>	<b>170</b>	<b>183</b>	<b>200</b>	<b>213</b>
après déduction fiscale	37	40	41	45	47	50	53	56	61	66	71
>PE Hors Classe	<b>180</b>	<b>196</b>	<b>208</b>	<b>223</b>	<b>240</b>	<b>254</b>					
après déduction fiscale	60	65	69	74	80	84					
>PE Classe Excep	<b>230</b>	<b>242</b>	<b>255</b>	<b>274</b>							
après déduction fiscale	76	80	85	91							

Instituteurs : nous joindre

**TEMPS PARTIEL** Montant de la cotisation X % avec un minimum de 88 euros

### COMMENT ADHERER ?

> **Par paiement par chèque** : retournez le bulletin et le paiement.  
Adhérent 2017/18 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.

> **Par paiement par prélèvement** : en 6 fois sans frais par prélèvement automatique à partir du mois de NOVEMBRE : remplir l'autorisation de prélèvement, la signer **et joindre un RIB ou RIP**.  
Adhérent 2017/18 : vous recevrez un courrier vous indiquant le renouvellement automatique de votre adhésion. Vous n'avez rien à faire.

> **Par paiement par internet en 1 à 4 fois** par carte bancaire directement sur notre site sans frais.  
Adhérent 2017/18 : vous devez reprendre votre adhésion par CB, chèque ou prélèvements.



Je demande à la section d'Indre & Loire du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section d'Indre et Loire du SNUipp.

### Cotisation supplémentaire

Dir 2 à 4 cl	+ 5 €
DIR 5 à 9 cl	+ 9 €
DIR 10 cl et +	+ 12 €
PE spécialisé	+ 5 €
NBI CLIS ULIS SEGPA	+ 8 €
PEMF IEN	+ 12 €
PEMF ESPE	+ 8 €
DIR SEGPA	+ 15 €

### Autres situations

M2	22 €
PES	94 €
RETRAITE < 1525 €	106 €
RETRAITE > 1525 €	117 €
AVS	75 €
DISPO	88 €

**CREDIT D'IMPOT POUR TOUS**  
(imposable et non-imposable!)  
**66 %** du montant de la cotisation est remboursé sous forme de crédit d'impôt.  
L'attestation vous sera délivrée en temps utile.

**PROMOPARC : CE37**  
Je demande à souscrire à ce service et je joins un chèque de 1.5 € à l'ordre du SNUipp37.  
Je recevrai un code pour accéder au site.  
 OUI  NON

## PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS : MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

**Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

Paiement : Récurrent

Débiteur  
Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA :  
FR 78ZZZ411826  
Nom : SNUIPP 37  
Adresse : 18 rue de l'Oiselet  
Code postal : 37550  
Ville : SAINT AVERTIN  
Pays : FRANCE

Le (\*) :

A (\*) :

Signature (\*) :

IBAN(\*) :

IC(\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.